Déchèteries : passage aux horaires d’été au 1er juillet

À compter du jeudi 1er juillet, 10 déchèteries du territoire passent à l’heure d’été. Celles de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine conservent quant à elles leurs plages horaires habituelles. Les derniers dépôts doivent se faire impérativement 15 minutes avant l’heure de fermeture annoncée.

Pour rappel, depuis le 3 mai, tous les habitants des 73 communes ont accès aux 12 déchèteries du territoire, quel que soit leur lieu de résidence.

Achères :

- Mardi : 14h – 17h
- Mercredi, jeudi et samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 17h

Aubergenville :

- Lundi : 9h – 12h
- Mercredi et vendredi : 14h – 19h
- Samedi : 10h à 12h et 14h - 19h

- Dimanche : 10h – 12h

Conflans-Sainte-Honorine :

- Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 19h
- Dimanche : 9h – 12h

Epône :

- Lundi, mercredi et samedi : 9h – 12h et 14h – 19h
- Vendredi : 14h – 19h
- Dimanche : 9h – 12h

Gargenville :

- Lundi, mercredi et samedi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Vendredi : 14h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Les Mureaux :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 10h – 12h et 14h – 17h30
- Samedi : 10h – 12h et 14h – 18h

Limay :

- Lundi, jeudi et vendredi : 14h – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 9h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Mantes-la-Jolie :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h – 18h
- Samedi : 9h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h

Mantes-la-Ville :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 13h – 18h
- Samedi : 9h – 18h

- Dimanche : 9h – 12h

Orgeval :

- Lundi, mercredi et vendredi : 14h – 19h
- Samedi : 9h – 13h et 14h – 19h
- Dimanche : 9h – 13h

Rappel des jours et horaires d'ouverture des déchèteries de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine (horaires inchangés)

Carrières-sous-Poissy :

- Lundi : 10h – 12h et 14h – 17h30
- Mercredi : 14h – 18h
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Dimanche : 9h – 12h et 14h – 16h45

Triel-sur-Seine :

- Lundi : 13h30 - 17h30
- Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- Samedi : 9h - 17h
- Dimanche : de 9h à 12h

Infos pratiques

Rappel du mode d'emploi

- Pièces à présenter : carte d'accès ou pièce d'identité + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Véhicules autorisés : PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) limité à 3,5 tonnes et hauteur à 1,90 m. Utilisation de bennes basculante interdite.

- Déchets autorisés :
    - Les métaux
    - Les papiers et cartons
    - Les textiles
    - Les gravats
    - Les végétaux
    - Le bois

- Les déchets industriels banals (DIB)
- Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés (4 pneus maximum par dépôt uniquement à la déchèterie des Closeaux à Mantes-la-Jolie)
- Les déchets encombrants
- Les emballages en verre
- Les déchets électriques et électroniques (DEEE)
- Les radiographies argentiques
- Les cartouches d’encre, les déchets diffus spécifiques tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés…

Attention : certaines déchèteries n’acceptent pas tous les déchets.

Contact

Plus d’informations sur gpseo.fr : adresses, liste des déchets acceptés.

N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.